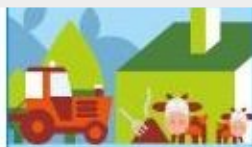


FEUILLE DE ROUTE QUALITÉ DE L'AIR

Agglomération Rémoise

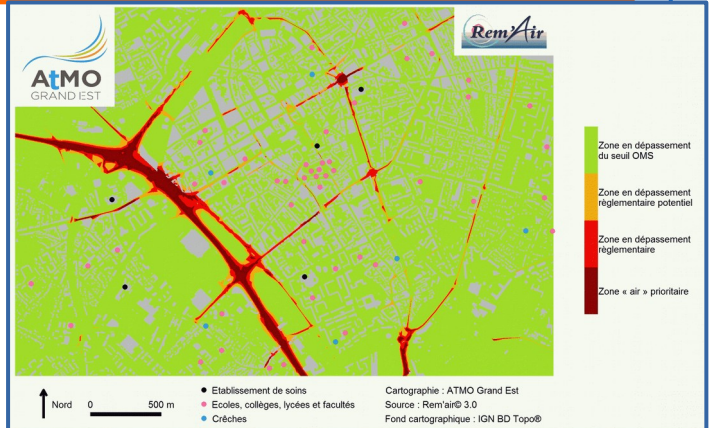
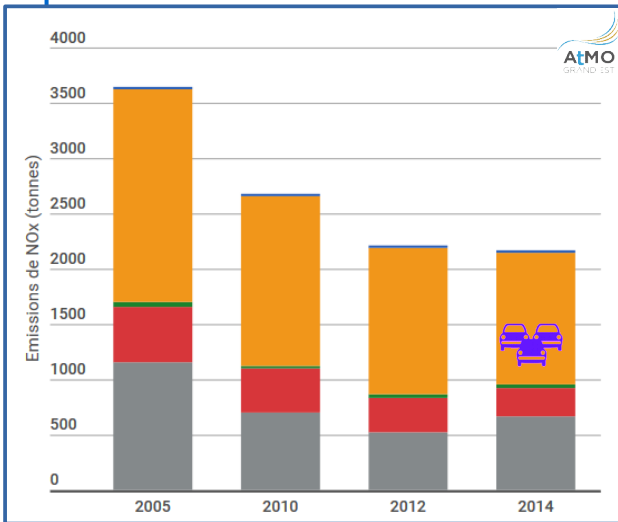


Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Grand Est
Service Transition Énergétique Logement Construction - Pôle Transition Énergétique Qualité de l'Air
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

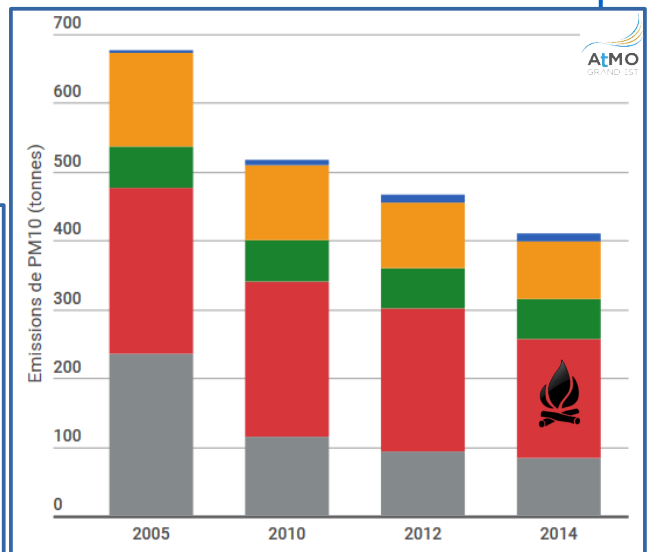
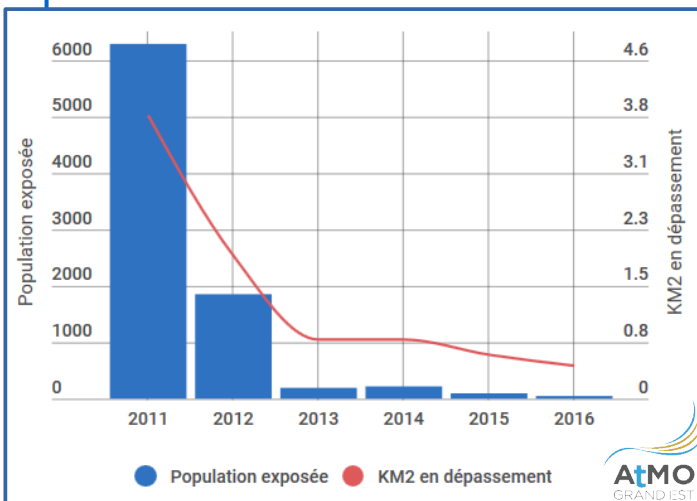


Fiche de synthèse du territoire

Plan de Protection de l'Atmosphère approuvé le 4 novembre 2015
Convention Ville Respirable signée le 20 avril 2017



- Industrie et énergie
- Résidentiel tertiaire
- Agriculture
- Transport routier
- Transport non routier



Reims actions NO2

actions : déchets, DREAL, industrie, école, déplacement, urbanisme, population, bois, brûlage, PUE, marchandises, exposition transports formation agriculture, Crit'air





Feuille de route qualité de l'air

Agglomération Rémoise

Ta stratégie

L'agglomération Rémoise bénéficie d'une qualité de l'air globalement satisfaisante sur une grande partie de son territoire. Néanmoins, et malgré une amélioration constante des niveaux de concentrations mesurés, le centre-Ville de Reims, secteur très urbanisé, reste une zone exposée aux dépassements des valeurs réglementaires en particules et dioxyde d'azote. Ces zones en dépassements se concentrent principalement autour des axes routiers les plus importants.

L'agglomération Rémoise se situe au cœur d'une zone d'échanges privilégiés. Elle est, ainsi, au carrefour de trois autoroutes (A26, A4, et A34) qui favorisent les trafics de transits. L'urbanisation s'est faite de manière contrôlée, au sud de la traversée urbaine à partir des années 70, et les occupations de cultures intensives créent une frontière abrupte. Néanmoins, la valeur foncière élevée des terrains a conduit les ménages modestes à se loger vers les communes voisines de Reims, voire au-delà vers l'Aisne et les Ardennes, générant des déplacements pendulaires vers Reims.

Depuis 2006, les concentrations ont diminué de manière significative sur les stations de mesures du fond de pollution urbaine. Cette baisse reste moins marquée en proximité de trafic et se retrouve aussi dans les indicateurs de population exposée.

Au travers du Plan de Protection de l'Atmosphère et du Projet « Ville respirable en 5 ans » plusieurs actions concernant la mobilité ont été engagées comme l'étude de la mise en œuvre d'une zone de circulation restreinte. Cependant, le secteur des transports n'est pas le seul visé et une démarche globale visant l'amélioration de la prise en compte de la qualité de l'air dans toutes les politiques publiques est en train de se développer.

Au côté de l'État, la communauté urbaine du Grand Reims est porteuse d'actions du PPA mais aussi d'actions complémentaires à ce plan. Elle intervient sur plusieurs secteurs comme le transport, l'aménagement, l'industrie et le résidentiel. Ses actions se déclinent notamment dans le Plan Climat Air Energie Territorial et dans le Plan de Déplacements Urbains.

Au regard de l'impact sur son territoire, la Ville de Reims travaille en partenariat avec la communauté urbaine du Grand Reims sur des actions relatives au parc automobile et à l'aménagement.

D'autres acteurs du territoire sont aussi mobilisés sur ces thématiques, comme les





services de l'État, Atmo Grand Est ou les associations. Chacun porte, en fonction de ses responsabilités et de ses compétences, sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'air pour les habitants de l'agglomération Rémoise. C'est ainsi que le transport des marchandises en ville et les solutions alternatives à la voiture individuelle, les modes de chauffage et d'isolation mais aussi les contributions industrielles et agricoles à la pollution atmosphérique sont traités au travers des actions présentées dans cette feuille de route.

Cette feuille de route est, pour l'ensemble des acteurs de l'agglomération Rémoise, l'opportunité d'expérimenter de nouveaux modes d'actions et de mobilisation de la population. Elle s'inscrit dans la continuité d'un investissement croissant des collectivités dans les démarches TEPCV, Ville Respirable, PCAET,... leur permettant de poursuivre leurs objectifs de reconquête de la qualité de l'air et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Cette nouvelle étape doit permettre l'accélération de l'appropriation des enjeux et des actions par la population.

De nombreuses actions visent à créer une dynamique d'appropriation des enjeux de la qualité de l'air au sein de la population du Grand Reims. Les associations jouent ici un rôle central à la fois en termes de relais d'information mais aussi en tant qu'acteur local du changement. C'est dans ce but que la feuille de route met en avant des actions permettant la montée en compétence de ces associations sur le thème de la qualité de l'air mais aussi la nécessité pour les autorités de pouvoir s'appuyer sur ces relais qui nécessitent parfois d'être consolidés et renforcés dans leurs objectifs.

La gouvernance

Cette feuille de route sera suivie dans le cadre de la commission de suivi du PPA de l'agglomération Rémoise qui se réunit tous les ans. Cette dernière sera élargie aux porteurs d'actions et aux nouveaux acteurs identifiés. Elle deviendra dans le même temps le lieu de suivi de l'ensemble des actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'air et permettra les échanges sur les réalisations et les expériences menées sur l'agglomération Rémoise.

Un comité technique, articulé autour des services de la DREAL et du Grand Reims assurera autant que de besoin le suivi des actions et la préparation de la commission.

Des réunions techniques plus restreintes seront mises en place autant que nécessaire pour chaque action ou groupe d'actions concourant aux mêmes objectifs.



1 – Traversée urbaine de Reims : Recentrer sur la fonction de desserte urbaine



Description de l'action :

La traversée urbaine de Reims par la voie Taittinger (A344) permet de desservir rapidement l'agglomération. Cependant, cette voie est encore utilisée pour du trafic de transit n'ayant aucun lien avec l'agglomération alors que le contournement par l'A4 permet de réaliser le même trajet sans perte de temps et en diminuant les émissions de polluants au centre de l'agglomération.

Une réflexion s'engage pour que cet axe n'assure plus que des fonctions liées à l'agglomération et que le trafic de transit soit reporté sur les axes de contournement.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **DREAL Grand Est**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DGITM
- SANEF
- Grand Reims

On va plus loin :

Cette action permettra de réduire les flux de poids lourds passant au milieu de l'agglomération.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : Définition de la stratégie de mise en place de l'interdiction de transit
- mi-2018-2019 : Concertation avec les principaux acteurs du transport
- 2019 : Mise en place de l'interdiction pour les véhicules de plus de 3,5t en transit sur la voie Taittinger (A344).

Moyens à mobiliser :

- Mise en place d'une signalétique adaptée
- Opérations régulières de contrôle



2 – Apaiser la circulation du centre-ville de Reims Limiter la coupure de la place de la République



Description de l'action :

Reims Grand Centre, projet ambitieux, attractif, innovant, à l'échelle du territoire du Grand Reims et de son bassin de vie s'accompagne d'une volonté d'apaiser le centre-ville en éloignant les trafics de transit du centre et des faubourgs péri-centriques vers des itinéraires de contournement plus adaptés. Il propose d'imposer un trafic maximal admissible et de réduire au maximum l'effet coupure sur la Place de la République par la limitation des gabarits de l'axe Laon-Lundy. De voie principale, le boulevard Lundy deviendrait une voie de distribution qui ne supporterait plus que du trafic d'échange à destination ou au départ du centre-ville ou du secteur SERNAM.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- Communauté urbaine du Grand Reims

On va plus loin :

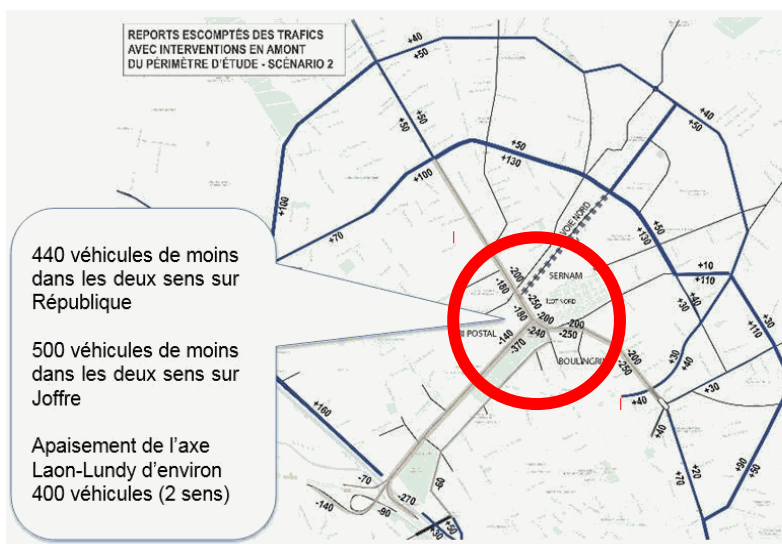
Le Plan de Protection de l'Atmosphère fixait l'objectif de prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme. Cette action est le résultat de cette prise en compte.

Calendrier prévisionnel :

- Premiers travaux en 2019
- Fin des aménagements prévue en 2022

Moyens à mobiliser :

- Direction des déplacements et études sur les espaces publics du Grand Reims
- Direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie du Grand Reims
- Direction de la voirie du Grand Reims
- Entreprises de BTP

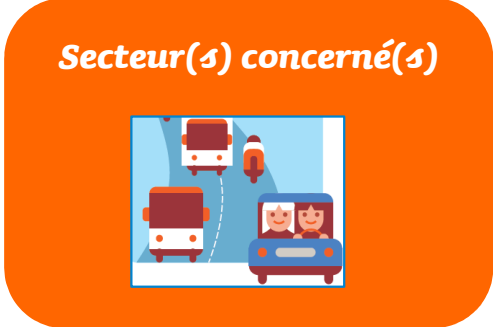




3 – Apaiser la circulation du centre-ville de Reims Zone 30 en hyper centre

Description de l'action :

En accompagnement du projet Reims Grand Centre et de la reconfiguration du plan de circulation autour de la place de la République, l'hyper centre deviendra une zone 30 pour favoriser le partage de la voirie et rendre sa place aux modes actifs.
Le passage à 30km/h permet aussi d'afficher clairement la vocation du centre-ville à un trafic de desserte et non plus de transit.



Responsable du portage de l'action :

- Communauté urbaine du Grand Reims

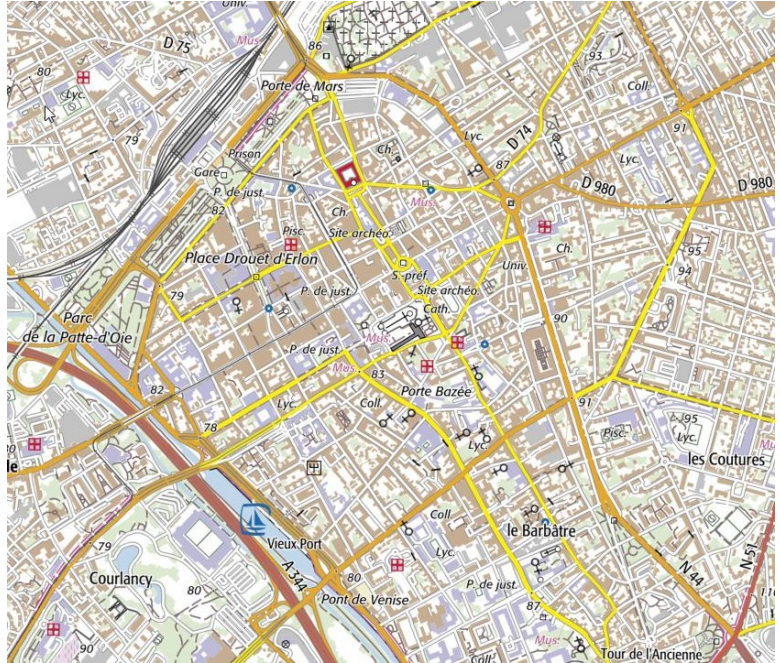
On va plus loin :
Cette action viendra accélérer l'atteinte de l'objectif de diminution des émissions de dioxydes d'azote fixé dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain.

Calendrier prévisionnel :

- Premiers travaux en 2019

Moyens à mobiliser :

- Direction des déplacements et études sur les espaces publics du Grand Reims
- Direction de la voirie du Grand Reims



4 – Transport de marchandises et dernier kilomètre Etude d'une zone à circulation restreinte



Description de l'action :

Au travers d'une étude globale sur les flux de marchandises, l'incidence sur la qualité de l'air du contrôle des flux et des motorisations les plus polluantes, notamment lors des livraisons sur le dernier kilomètre dans l'hypercentre de la Ville de Reims sera étudiée.

L'anticipation de la mise en œuvre d'une telle mesure sera discutée dans le cadre d'une démarche projet et la mise en place de groupe de travail.

L'élaboration d'un plan d'actions opérationnel relatif au transport de marchandises et à leur livraison sur le territoire se réalisera en trois phases :

1. Échanges autour des éléments de diagnostic de l'étude DREAL et des scénarios ZCR ;
2. Définition des enjeux prioritaires et des objectifs pour le territoire ;
3. Établissement du schéma directeur avec un plan d'actions concrètes, réalisables et concertées en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre de l'étude DREAL .

Le résultat final de cette démarche sera un Schéma directeur marchandises – dernier kilomètre, intégrant la mise en œuvre progressive de la ZCR en fonction des résultats de l'étude d'opportunité et l'acceptabilité de cette action par les acteurs du transport de marchandise.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Communauté urbaine du Grand Reims**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- ATMO Grand Est
- Bureau d'études spécialisé
- Acteurs des transports de marchandises

On va plus loin :

Pour aller plus loin sur la mobilité en centre ville, il est nécessaire d'agir sur le transport de marchandises. Cette action initiée dans le cadre du projet Ville Respirable en 5 ans est aussi l'opportunité de créer une dynamique auprès des opérateurs du transport.

Calendrier prévisionnel :

- Étude diagnostic - avril 2017
- Étude prospective et élaboration du schéma directeur en 2018.

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Plateforme de modélisation Rem'air©, modèle de trafic dynamique REMI
- Humains : Direction des Déplacements et des Espaces Urbains, Direction de la Voirie, Direction du Développement Durable, ATMO Grand Est, GERTRUDE
- Financiers : 230 000 € HT



5 – Transport de marchandises et dernier kilomètre Contribution du groupe La Poste



Description de l'action:

Le Groupe La Poste est en 1^{er} ligne sur le dernier km : appareil logistique, modes de transport propres, services dédiés. Il bénéficie de l'une des premières flottes de véhicules électriques au monde (11 000 véhicules) et le bio GNV monte en puissance (150 véhicules). La Poste mise aussi sur le développement des consignes automatisées pour faciliter la livraison et le retour des colis. Son appareil logistique s'appuie sur son maillage territorial, ses plates-formes courrier et colis existantes. Il s'enrichit aussi de nouvelles infrastructures. Exemples de contributions :



- A **Paris** : Chronopost a ouvert dès 2013 un espace logistique urbain (ELU) dans le 15^e arrondissement pour massifier ses flux au plus près des destinataires. L'efficacité économique et les gains en termes d'émissions de CO² reposent principalement sur la baisse du nombre de km parcourus. C'est un exemple concret de retour de la logistique en ville, insérée en milieu urbain, et visant la minimisation des impacts générés par son exploitation.
- A **Bordeaux** : La Poste assure le pilotage du projet «La Métropole du ¼ d'heure» en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB).
- A **Grenoble** : La Poste participe à un consortium chargé d'opérer, avec 7 entreprises de logistique, un CDU aux portes de la ville. Un seul entrepôt pour organiser, optimiser le rythme, la fréquence et le type de livraisons des marchandises effectuées avec des véhicules à faible émission, ou par mode doux.
- A **Montpellier** : Le Groupe vient de signer fin 2017 avec la métropole, une convention pour 3 ans visant à mettre en place un schéma directeur de la logistique urbaine à l'échelle de la métropole.

Responsable du portage de l'action:

Le Groupe La Poste, sa branche Services Courrier Colis et ses filiales (Colis, Express...)

Relais disponibles pour le porteur de l'action:

- Communauté urbaine du Grand Reims
- Acteurs des transports de marchandise

On va plus loin :

La Poste pourrait créer des espaces logistiques urbains proches des centres villes, mutualisés entre plusieurs opérateurs ou utilisés de façon intensive par le même opérateur, en concertation avec les acteurs locaux.

Calendrier prévisionnel :

- 2017/18 : réunions de travail avec Grand Reims
- 2018 : participation aux travaux de diagnostic et prospective pour l'élaboration du schéma directeur de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Moyens à mobiliser:

Humains: experts du Groupe La Poste, en relais de la Délégation Régionale Grand Est





7 – Accompagnement de la mutation de l'usage de la voiture

Description de l'action :

L'usage de la voiture individuelle en ville est en pleine évolution. De nouveaux services apparaissent et imposent aux politiques publiques de s'adapter pour accompagner leur développement. Afin d'encourager le covoiturage le Grand Reims accompagne Blablalines pour encadrer cette pratique et faciliter le stationnement des utilisateurs. Cette question du stationnement est traitée de manière globale en lien avec l'évolution des usages de la voiture et se traduit par :

- l'accompagnement de l'initiative Blablalines par le déploiement d'une vingtaine d'aires de covoiturage sur le Grand Reims
- l'extension périmètre de stationnement payant
- le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques dans les parkings publics clos.

Secteur(s) concerné(s)

Responsable du portage de l'action :

- **Communauté urbaine du Grand Reims**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Blablalines et autres opérateurs de covoiturage
- Exploitants des parkings de la collectivité
- Bureau d'études spécialisé
- Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

On va plus loin :
 En lien avec les actions menées dans le cadre du PPA, cette action vient renforcer les moyens de substitution à l'usage de la voiture individuelle.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : création d'aires de covoiturage (action en cours sur le territoire du PNR Montagne de Reims)
- 2019 : communication sur le territoire – Etablir un partenariat avec Blablacar et/ou Blablalines

Moyens à mobiliser :

- Direction de la voirie du Grand Reims
- Fonds TEPCV (2015 – 2019) perçus par le PNR Montagne de Reims



8 – Favoriser l'implantation de plateforme de vélos en libre-service



Description de l'action :

La ville de Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims œuvrent pour le développement de la mobilité douce par un schéma cyclable qui a pour but de donner toute sa place aux cycles par des aménagements techniques qui sont discutés dans les conseils de quartier avec les usagers, en particulier les représentants de Vél'Oxygène.

Ces infrastructures n'auraient pas de sens sans une politique de développement de l'usage du vélo. Ainsi Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims souhaitent voir l'émergence d'un service de vélo en libre-service sur leur territoire qui propose à chacun la possibilité de recourir à ce mode de déplacement. Dans ce cadre, les deux collectivités poursuivent leurs échanges avec les différentes sociétés spécialisées pour proposer une solution pérenne et attractive pour les utilisateurs.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- Ville de Reims et Communauté urbaine du Grand Reims

On va plus loin :

Dans la continuité de la promotion de l'usage du vélo, cette action renforce les solutions proposées aux usagers pour venir en complément du bouquet d'offres de transport alternatives à la voiture.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : Identification des différentes solutions pour la mise en place d'un service de vélo en libre-service.

Moyens à mobiliser :

- Direction déplacement du Grand Reims
- Opérateurs de vélos en libre-service



9 – Acquisition de véhicules moins polluants

Description de l'action :

La ville de Reims et le Grand Reims encouragent le développement des véhicules basses émissions sur la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Parallèlement aux efforts de réduction du parc automobile, la ville de Reims et le Grand Reims ont opté pour la motorisation électrique depuis 4 ans. Cette politique porte ces fruits. De 6 % pour l'agglomération et 9 % pour la ville en 2012, le renouvellement du parc de véhicules électriques est passée respectivement à 20 % et 30 % actuellement.

Secteur(s) concerné(s)



Le Grand Reims et la Ville de Reims s'engagent à accentuer cette dynamique avec l'acquisition de 24 nouveaux véhicules électriques sur la durée de la convention TEPCV.

Responsable du portage de l'action :

- Ville de Reims et Communauté Urbaine de Reims

On va plus loin :

Cette action issue du projet Ville Respirable et des financements TEPCV permet d'accélérer la mutation des véhicules de la collectivité vers des motorisations plus propres.

Calendrier prévisionnel :

- D'avril 2017 à 2020

Moyens à mobiliser :

- Direction des moyens mobiles du Grand Reims
- Ville de Reims : 250 000€
- Grand Reims : 250 000€



10 – Création d'ateliers d'aide à la réparation de vélos



Description de l'action :

L'atelier d'aide à la réparation est un lieu où l'on peut trouver outils et conseils pour réparer et entretenir son vélo. Il peut être fixe, au sein d'un local (à trouver) et mobile pour se déployer dans différents lieux de l'agglomération : espace public, entreprises,...

- Il permet l'apprentissage de la réparation et de l'entretien des vélos
- Il augmente l'usage et la durée de vie des vélos
- Il diminue le nombre de vélos en déchetterie (remise en circulation, récupération pour pièces, valorisation des déchets, ...)
- Il permet la mise en vente à prix doux des vélos remis en état

Pour cela, Vél'Oxygène embauchera un ou deux techniciens cycle.

A noter qu'il n'existe plus, depuis fin 2017 et malgré une forte demande, de solution pour faire réparer ou entretenir son vélo en centre-ville de Reims.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Association Vél'Oxygène**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Collectivités
- Universités, écoles supérieures, CROUS, établissements scolaires, Foyer Paindavoine, structures d'accompagnement à l'emploi, acteurs privés,...
- Réseaux : FUB, L'Heureux Cyclage, ...

On va plus loin :

Clé de voûte des actions portées par Vél'Oxygène, cette action doit permettre à l'association aujourd'hui 100 % bénévole de changer de dimension pour accompagner l'essor du vélo à Reims.

Calendrier prévisionnel :

- Été 2018 : Emménagement et embauche des mécaniciens cycles
- Fin 2018 : Ouverture de l'atelier fixe

Moyens à mobiliser :

- Accompagnement de Vél'Oxygène dans le « devenir employeur associatif », mise à disposition d'un local pour l'atelier fixe, autorisation d'occupation de l'espace public et mise à disposition de matériel municipal (barrières, etc...)
- Humains : embauche de 2 techniciens cycles
- Moyens Financiers : Financement de deux postes techniciens cycle 60 000€ hors location du local.



11 – Promotion du vélo « utilitaire »



Description de l'action :

Fort de ses 20 ans d'existence et de ses 300 familles adhérentes, l'association Vél'Oxygène mène des actions de promotion de l'usage du vélo toute au long de l'année. Dans ce cadre, pour compléter les actions déjà en place et leur donner plus d'envergure, il est nécessaire :

- d'améliorer la communication autour des actions
- de développer des partenariats, et d'assurer un meilleur suivi des actions
- de toucher un public plus large

Exemple d'actions : balades urbaines, réunions de travail avec les services des communes, comptages des vélos pour évaluer la progression de la pratique (action menée depuis 2009), bourses aux vélos (printemps et rentrée universitaire), ateliers d'aide à la réparation dans les quartiers, marquage Bicycode (prévention contre le vol de vélos), prévention sur l'éclairage à vélo (« Cyclistes, Brillez ! » en novembre), stands d'information, ...

En partenariat avec les autres opérateurs de transports du territoire, Vél'Oxygène pourrait participer à la mise en place du Challenge « 1 mois sans mon auto ».

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Association Vél'Oxygène**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Collectivités
- CITURA
- Sécurité routière
- MAIF Prévention

On va plus loin :

Cette action fait écho à l'atelier d'aide à la réparation de vélos. Elle permet renforcer qualitativement les interventions en entreprises et la promotion du vélo.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : Comptage des cyclistes, stands d'information
- Printemps et Automne 2018 : Bourses aux vélos
- Novembre 2018 : Opérations préventions

Moyens à mobiliser :

- Humains : L'embauche d'un salarié à temps plein est nécessaire
- Moyens Financiers : Financement de l'emploi d'un cadre permanent 30 000€
- Moyens techniques : pouvoir disposer du matériel municipal (barrières) et bénéficier de facilités pour l'occupation du domaine public (pour installer un stand par exemple)



12 – Accompagnement du développement du vélo à assistance électrique (VAE)



Description de l'action :

Les retours d'expérience montrent que le vélo à assistance électrique possède un fort potentiel de report modal des « autosolistes » vers le vélo. Mais la méconnaissance des VAE reste un frein à leur essor. Sur la base d'une petite flotte de vélos (VAE et vélos spécialisés pour les usages urbains), proposer ces vélos onéreux à la location est un bon moyen de convaincre le public et de lever le frein à l'achat.

- Location contre caution et participation modeste.
- Location sur des durées moyennes (3 mois maximum) pour assurer une bonne rotation de la flotte.
- Location courte durée (tourisme, location de courtoisie,...)

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Association Vél'Oxygène**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Collectivités
- Réseaux : FUB, ...
- Bailleurs et copropriétés
- Office de tourisme

On va plus loin :

Pour toucher les travailleurs pendulaires non cyclistes, la proposition de location des VAE permet de s'affranchir des premiers contre arguments à la pratique du vélo : c'est difficile et c'est cher (dans le cas du VAE)

Calendrier prévisionnel :

- Septembre 2018 : Achat des vélos
- Novembre 2018 : Mise en place de l'offre de location

Moyens à mobiliser :

- Humains : Le technicien cycle embauché dans le cadre de l'action « Atelier d'aide à la réparation de vélos »
- Techniques : local de stockage pour la flotte de vélos
- Moyens Financiers des différents partenaires, investissement achat des différents vélos : 10 000€



Description de l'action :

La vélo-école a pour but l'apprentissage et l'accompagnement du vélo en milieu urbain.

Si la pratique du vélo est naturelle pour certains, ce n'est pas le cas d'une grande partie de la population. Permettre l'apprentissage du vélo et son utilisation en toute sécurité dans la circulation urbaine et péri-urbaine est une action de solidarité garantissant des bénéfices sur l'environnement. Cela permet aussi d'augmenter l'usage du vélo, de diminuer le nombre d'accidents et d'améliorer la mobilité de certaines personnes. Le public visé concerne aussi bien les enfants que les adultes.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Association Vél'Oxygène**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Collectivités
- Acteurs de la prévention : sécurité routière (PDASR), prévention routière, etc...
- Établissements scolaires
- Structures d'accompagnement à l'emploi (écoles de la 2e chance, pôle emploi, etc.)
- Bailleurs et copropriétés (Projet ALVEOLE)
- Soutiens privés (Fondation Crédit Agricole, ...), entreprises (Plan de mobilité, ...)
- Réseaux : FUB, ...

On va plus loin :

Accompagner l'ensemble de la population à l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement passe forcément par la formation. Les déplacements urbains à vélo nécessitent une attention particulière notamment en dehors des aménagements cyclables.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : Achat des vélos et mise en place de l'offre
- 2019 : Premières sessions de formation

Moyens à mobiliser :

- Humain : 1 ETP éducateur mobilité vélo
- Techniques : local de stockage pour la flotte de vélos, disposer de facilités pour l'occupation de l'espace public.
- Financiers : investissement achat des différents vélos : 10 000€, financement du poste d'éducateur mobilité vélo 30 000€



14 – Stationnement longue durée mutualisé



Description de l'action :

Si la ville de Reims propose un certain nombre de places de stationnement courte-durée (arceau sur voirie), l'offre de stationnement longue-durée abritée et sécurisée n'est pas encore suffisante, notamment dans les quartiers denses. Le vol de vélo fait partie avec les conditions météorologiques et la sécurité des principaux freins à son usage en ville. Par ailleurs, on sait que 25% des cyclistes volés arrêtent le vélo [chiffre FUB].

Vél'Oxygène propose donc la location de garages réaménagés en lieux de stationnement vélo mutualisés de 10 à 20 places vélo par garage. L'accès à ces places de stationnement se ferait contre une caution et participation modeste (2€/mois).

Vél'Oxygène peut aussi apporter son expertise d'usager pour la conception de stationnement vélos dans les copropriétés, entreprises, etc...

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Association Vél'Oxygène**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Collectivités
- Acteurs privés (Fondation Crédit Agricole, ...)
- Réseaux : FUB, ...
- Bailleurs et copropriétés (projet ALVEOLE)

On va plus loin :

Le vol est un des principaux freins à la pratique du vélo en ville. Disposer d'un lieu de stationnement sécurisé à son domicile peut permettre de garantir un usage plus fréquent et dans la durée.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : identifier un premier lieu de stationnement et l'aménager pour accueillir les premiers vélos
- 2019 : Retour d'expérience et multiplication des lieux de stationnement

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Disposer d'un local pour aménager un stationnement mutualisé
- Moyens financiers des différents partenaires (2 000€ d'investissement/garage la première année, puis 400€ à 1 200€/an les autres années)



15 – Rendre visible la « qualité de l'air »



Description de l'action :

La pollution atmosphérique n'est pas visible. Le grand public reproche régulièrement une mise à disposition de l'information imparfaite ou réservée aux initiés. Pour rendre la qualité de l'air à la fois visible et plus accessible, ATMO Grand Est réalise en 2018 :

- la mise en place de QR-codes sur les stations de mesures de la qualité de l'air avec un lien vers une vidéo de description des méthodes de surveillance de la qualité de l'air,
- un partenariat avec la société Oxialive pour la diffusion des indices quotidiens de la qualité de l'air sur les 10 panneaux à affichage numérique de 7m2 en place sur l'agglomération Rémoise,
- une proposition d'intégration des indices quotidiens de la qualité de l'air et selon le support des cartes de pollution sur les journaux électroniques et supports divers de l'agglomération Rémoise,
- la publication d'articles dans les journaux de l'agglomération hors période de crise pour améliorer la sensibilisation.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **ATMO Grand Est**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Grand Reims
- Société Oxialive <http://www.oxialive.fr/collectivite.html>

On va plus loin :

La qualité de l'air doit être rendue visible du grand public pour faire évoluer les comportements et les attentes. Diffuser régulièrement le message de l'état de l'atmosphère sur tous les supports disponibles en ville est une solution pertinente.

Calendrier prévisionnel :

- 2017 : panneaux Oxialive et publications d'articles dans les journaux de l'agglomération déjà opérationnels
- Mars 2018 : QR-codes opérationnels
- Septembre 2018 : alimentation des supports et journaux électroniques des collectivités et des communes associées

Moyens à mobiliser :

- Humains : 22 journées sur les 4 sous-actions
- Financiers : Autofinancement par Atmo Grand Est dans le cadre du programme régional de surveillance de la qualité de l'air



16 – Développement des microcapteurs Rendre la population actrice de sa protection



Description de l'action :

Les offres de microcapteurs qu'ils soient destinés à grand public ou aux professionnels connaissent une importante croissance. Dans le cadre de la numérisation croissante des données et du développement des smartcities, il est nécessaire de garantir ces nouvelles technologies et d'assister leur développement pour qu'elles s'intègrent dans un nouveau système de mesure de la qualité de l'air aux multiples sources d'entrée.

Dans ce cadre, ATMO Grand Est propose d'être garant de la fiabilité des équipements proposés et d'expérimenter le déploiement de microcapteurs sur le territoire de l'agglomération Rémoise :

- 5 microcapteurs type Airbeam pour **usage expérimental par des associations** membres d'ATMO Grand Est

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- ATMO Grand Est

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Communauté urbaine du Grand Reims
- Associations membres d'ATMO Grand Est

On va plus loin :

Les microcapteurs sont amenés à se développer. Il y a risque de voir émerger un réseau parallèle au réseau de mesure d'Atmo Grand Est et ne répondant pas aux objectifs de gestion de la qualité de l'air. Il faut donc dès aujourd'hui sensibiliser voir accompagner ce développement en apportant le soutien d'Atmo Grand Est aux associations souhaitant s'équiper de tels appareils.

Calendrier prévisionnel :

- 2019 : déploiement expérimental sur le Grand Reims par les associations

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Microcapteurs
- Humains : Autofinancement d'ATMO Grand Est des moyens humains dans le cadre du programme régional de surveillance de la qualité de l'air
- Financiers : Achat de matériel : 1 000€ pour 5 microcapteurs



17 – Sensibiliser le public à la préservation de la qualité de l'air



Description de l'action :

La ville de Reims et la Communauté Urbaine de Reims proposent de développer un plan de communication pour démontrer leur exemplarité en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et délivrer l'information aux publics, notamment les plus sensibles, afin de participer activement à la prise de conscience. Pour cela, une stratégie en plusieurs étapes sera déployée :

- (In)former les décideurs : Intervention d'ATMO GRAND EST lors de commissions de la ville de Reims et du Grand Reims.
- Sensibiliser les habitants : Participation d'ATMO Grand Est lors de la semaine du Développement Durable. Actions de proximité : Passage d'ATMO Grand Est lors des plénières des conseils de quartier début 2018.
- Prévenir les publics sensibles :
 - Formation des délégués de parents d'élèves et directeurs d'écoles de Reims
 - Sensibilisation des écoliers et de leurs parents : plusieurs formats d'interventions seront testés
 - Action tournée vers les clubs sportifs :
 - Formation des présidents de clubs
 - Action spécifique lors du prochain Run In Reims sur la qualité de l'air
- Valoriser les actions de communication menées en partenariat Grand Reims/ATMO Grand Est : conférence de presse ou communiqué de presse.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- Ville de Reims et Communauté Urbaine de Reims, ATMO Grand Est

On va plus loin :

Ce partenariat entre Atmo Grand Est et la collectivité doit permettre d'assurer une diffusion large des messages en faveur de la qualité de l'air et de créer ainsi une véritable dynamique auprès de la population.

Calendrier prévisionnel :

- Mai 2018 : (In)former les décideurs
- Été 2018 : Sensibiliser les habitants
- Septembre 2018 : Prévenir les publics sensibles

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Unité mobile, outils pédagogiques, outil de modélisation Rem'air©
- Humains : Direction de l'éducation, Direction du Sports, Direction de la proximité et de la vie citoyenne, ATMO Grand Est
- Financiers : Autofinancement par Atmo Grand Est dans le cadre du programme régional de surveillance de la qualité de l'air



18 – Assistant de mobilité pour les déplacements du quotidien



Description de l'action :

La Région Grand Est et les AOMD champardennaises ont développé un Système d'information multimodal, VITICI, qui permet de fournir à l'utilisateur, un bouquet de solutions de mobilité afin de réduire notamment la pratique de l'autosolisme. Chaque calcul d'itinéraire fait l'objet d'un comparatif de bilan carbone (Co2) par rapport à la voiture individuelle, qui se veut pédagogique. Des solutions de covoiturage sont proposées par le calculateur d'itinéraire. En parallèle de l'information multimodale, VITICI relaye les actualités des réseaux des AOMD et les alertes trafic (perturbations, travaux, etc.)

Depuis mi-janvier, les usagers peuvent désormais trouver leur itinéraire pour se déplacer dans tout le Grand Est grâce à la rubrique « Se déplacer en Grand Est »

Plus d'informations sur ce nouveau service et les autres fonctionnalités de VITICI sur : <https://www.grandest.fr/actualites/sim>

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- Région Grand Est

Relais disponible pour le porteur de l'action : AOMD champardennaises

On va plus loin :

On va plus loin :

Cette action permet à l'utilisateur à la fois de connaître, de préparer et de calculer au mieux ses déplacements en combinant l'offre de transport public mais également les solutions de covoiturage sur l'Agglomération de Reims et à l'échelle du territoire régional.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : Poursuite du partenariat avec les AOMD champardennaises dont l'agglomération rémoise et déploiement d'un onglet « Grand Est » permettant les calculs d'itinéraires plus larges depuis janvier
- Sortie avant juin 2018 de la version 3.3 de l'application mobile avec plus d'ergonomie et de fonctionnalités
- 2019 : Nouveau Système d'Information Multimodal à l'échelle Grand Est

Moyens à mobiliser :

Techniques : 1 calculateur d'itinéraire

Humains : 0,8 ETP en direct et 1 société exploitant le système

Financiers : marché public-et contribution Région, Agglomération de Reims notamment



19 – Chauffage et mobilité : communiquer avec les associations – le citoyen et la qualité de l'air



Description de l'action :

Les associations environnementales représentent un canal de communication intéressant puisqu'elles peuvent diffuser de l'information sur la qualité de l'air à leurs adhérents. En 2018, ATMO Grand Est réalise les actions suivantes :

- Créer un réseau d'associations environnementales
- Former quelques membres actifs de ces associations partenaires
- Créer et/ou fournir des supports de communication

Secteur(s) concerné(s)



Les associations pourront alors diffuser l'information du diagnostic de la qualité de l'air et sensibiliser leurs adhérents et le grand public sur les bonnes pratiques en ce qui concerne le chauffage et la mobilité. Le but étant de faire prendre conscience de la qualité de l'air aux citoyens et de mettre en avant les possibilités d'actions.

Responsable du portage de l'action :

- **ATMO Grand Est**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Marne Nature Environnement
- Vél'Oxygène
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
- PNR de la Montagne de Reims

(liste non exhaustive et évolutive en fonction de la création du réseau)

On va plus loin :

Le milieu associatif a un contact privilégié, a plus près des habitants, pour informer et sensibiliser sur l'impact de la mobilité et des modes de chauffage sur la qualité de l'air..

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : former quelques membres actifs du milieu associatif
- 2019 : faire un suivi du nombre d'interventions effectuées en 2018 et du nombre d'habitants sensibilisés

Moyens à mobiliser :

- Humains : Une journée de formation de membres d'associations par ATMO Grand Est
- Financiers : Autofinancement par ATMO Grand Est dans le cadre du programme de surveillance de la qualité de l'air



20 – Favoriser la rénovation thermique des logements



Description de l'action :

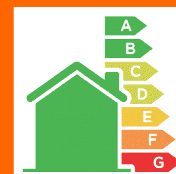
La rénovation thermique des habitations limite les besoins énergétiques en chauffage. Elle participe ainsi à la lutte contre la précarité énergétique, le réchauffement climatique et la diminution des émissions de polluants atmosphériques.

Plusieurs programmes répondent à cet objectif sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Dans le cadre d'une politique globale de l'habitat et de la rénovation énergétique, la Communauté Urbaine du Grand Reims développe des actions autour de 3 champs majeurs :

- Sensibilisation et informations des propriétaires individuels et des copropriétaires avec la Plateforme de la Rénovation Énergétique. Objectif : massifier la rénovation de l'habitat privé (1000 particuliers par an)
- Intervention sur l'habitat social avec la mise en œuvre de programme de réhabilitation et construction de logements neufs (4000 logements réhabilités sur 4 quartiers)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat multi-site, en faveur de la rénovation du parc privé ancien (aides de la collectivité et de l'ANAH en faveur des propriétaires occupants - modestes - et des propriétaires bailleurs louant sous plafond de ressources). Elle comporte un volet rénovation énergétique.

La mise en place d'un groupe local des « Architectes de la Rénovation » permettra de proposer aux particuliers des « packs » diagnostic et chantier de rénovation par des professionnels spécifiquement formés.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Le Plan de Protection de l'Atmosphère concentre son effort, pour réduire les émissions du secteur résidentiel, sur le renouvellement des petites installations de combustion utilisant de la biomasse.

La Communauté Urbaine du Grand Reims propose, avec la rénovation thermique des logements, d'actionner un second levier, en accord avec les orientations du de la loi transition énergétique.

Responsable du portage de l'action :

- **Communauté urbaine du Grand Reims**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Bailleurs sociaux
- Union Marnaise des Architectes

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : déploiement de la plateforme de la rénovation énergétique
- 2018 : Réhabilitation de logements

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Déploiement de la plateforme de la rénovation énergétique (150 000€)
- Humains : Direction de la Politique de la Ville, Direction du développement Durable



21 – Améliorer la performance des solutions de chauffage individuel dans l'habitat existant



Description de l'action :

L'évolution des technologies permet d'améliorer sensiblement le rendement des équipements de chauffage individuel et donc de limiter la consommation d'énergie primaire. En identifiant à partir des données d'urbanisme les secteurs où se situent les équipements les plus anciens, proposer une offre de remplacement des chaudières gaz ou fioul par des chaudières gaz à condensations.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Le remplacement d'une chaudière d'avant 1980 par une chaudière à condensation permet un gain de consommation de -30% à -40%.

Responsable du portage de l'action :

- Gaz Réseau Distribution France

Calendrier prévisionnel :

- 2^e semestre 2018 : identification des quartiers cibles
- 2018 - 2019 : Proposer une offre rénovation individuelle

Moyens à mobiliser :

- Direction développement durable du Grand Reims (EDDIE)
- GRDF



22 – Valorisation de la biomasse viticole



Description de l'action :

Les bois de taille (sarments, charpentes) et d'arrachage (souches) constituent un gisement de biomasse à valoriser. Dans le cadre de son Plan Carbone, la filière Champagne a lancé dès 2005 une série de projets visant à trouver des débouchés (énergie, biomatériaux, compost) et à structurer une collecte pour cette ressource afin d'éviter le brûlage à l'air libre.

Aujourd'hui, environ 90% des sarments sont broyés pour un retour au sol ; la majorité des charpentes sont soit collectées sur des plateformes, soit broyées avec les sarments ; concernant les souches, des collectes se développent progressivement (gisement plus aléatoire car lié à l'arrachage d'une parcelle). La valorisation des bois est un des critères du Référentiel de Viticulture Durable en Champagne.

L'objectif de l'interprofession champenoise est de poursuivre le développement de cette filière de valorisation afin de proposer un débouché à tous les exploitants viticoles.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Le travail s'est focalisé jusqu'ici sur la création de débouchés ; la sensibilisation des professionnels permettra une prise de conscience sur les enjeux de qualité de l'air

Responsable du portage de l'action :

- **Comité Champagne**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

Structures de développement du vignoble, en particulier Chambres d'Agriculture, Pôle IAR, prestataires viticoles, chaufferies biomasses

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : diffusion de messages incitatifs auprès des vignerons et des prestataires d'arrachage ; lancement d'un projet d'économie circulaire ; recherche de débouchés
- 2019 : accompagnement de nouveaux acteurs de collecte et de valorisation

Moyens à mobiliser :

- Équipes du Comité Champagne, en particulier 5 personnes en charge des thématiques Environnement, Viticulture Durable, Déchets-Réglementation, Économie Circulaire
- Outils de communication : Revue technique Le Vigneron Champenois (3000 abonnés), Extranet du Comité Champagne, Référentiel de Viticulture Durable, permanence téléphonique, réunions terrain



23 – Systèmes de lutte contre le gel dans le vignoble



Description de l'action :

Les gelées de printemps peuvent occasionner des pertes de récolte très importantes pour les vignerons.

Pour s'en protéger, diverses techniques sont disponibles, dont des systèmes impliquant de la combustion directe (bougies à la paraffine, gaz, etc.). L'analyse environnementale de ces pratiques dans le cadre du Plan Carbone Champagne a conduit l'interprofession à bannir les systèmes basés sur de la combustion directe.

A noter que le meilleur système antigel est la Réserve Individuelle, si tant est qu'elle n'ait pas déjà été entamée par de précédentes pertes de récoltes. Par ailleurs, seules 3% des surfaces de l'AOC sont couvertes par des systèmes antigel (essentiellement aspersion).

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Comité Champagne**

Relais disponibles pour le porteur de l'action : structures de développement du vignoble, en particulier Chambres d'Agriculture

On va plus loin :

Cette pratique fortement émettrice de polluants doit être remplacée par des solutions plus respectueuses de la qualité de l'air. La préconisation au sein du référentiel Viticulture Durable rend ce point encore plus impératif.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : remaniement du Guide Pratique de Viticulture Durable et du Référentiel Viticulture Durable en Champagne afin de bannir les systèmes antigels basés sur de la combustion directe
- 2019 : recherche d'alternatives écoconçues

Moyens à mobiliser :

- Service Vigne du Comité Champagne
- Outils de communication : Revue technique Le Vigneron Champenois (3000 abonnés), Extranet du Comité Champagne, Guide Pratique de Viticulture Durable, Référentiel de Viticulture Durable en Champagne, permanence téléphonique, réunions terrain



24 – Machinisme viticole Plan Carbone Champagne



Description de l'action :

La Champagne a été la première région viticole au monde à réaliser son Bilan Carbone, en 2003. Ce diagnostic a montré que la culture de la vigne comptait pour environ 10% de l'empreinte carbone de la filière, et que le machinisme viticole était le premier contributeur de ce poste.

Dans la foulée, le Plan Carbone Champagne lancé en 2005 fixe l'objectif de réduction de -25% de gaz à effet de serre pour 2025, dans l'optique d'atteindre le Facteur 4 en 2050 (-7% atteints en 2013 pour la filière Champagne, -15% d'empreinte carbone par bouteille). Une dizaine de groupes thématiques (fret, écoconstruction...) sont animés par le Comité Champagne, dont un spécifiquement sur le machinisme viticole.

Aujourd'hui, des solutions émergent pour le vignoble :

- la Champagne possède le plus grand parc de tracteurs électriques de France et les 2 fabricants d'enjambeurs électriques sont champenois
- des robots sont en cours de développement pour remplacer les tracteurs sur certaines opérations

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Les premiers prototypes sont améliorés pour être plus opérationnels et plus abordables. Ces matériels contribuent à la réduction des émissions du secteur en favorisant le recours à la propulsion électrique.

Responsable du portage de l'action :

- **Comité Champagne**

Relais : producteurs de matériel, structures de développement du vignoble, en particulier Chambres d'Agriculture

Calendrier prévisionnel :

- 2018-2019 : test en vigne de robots pour le travail du sol et la pulvérisation ; bilan d'activité du parc de tracteurs électriques après 3-4 ans de fonctionnement

Moyens à mobiliser :

- Service Vigne et vignobles expérimentaux du Comité Champagne, vignobles partenaires, prototypes.



25 – Inciter au changement en investissant dans des installations moins émettrices



Description de l'action :

La réglementation évolue continuellement, notamment sur le sujet des émissions atmosphériques, souvent dans le sens de l'abaissement des valeurs limites de rejets. Récemment, deux procédures réglementaires, ont été éditées dans l'objectif de réduire de manière importantes les émissions sur les prochaines années :

- l'arrêté et le décret établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA),
- les réexamens des installations IED.

L'inspection des installations classées sensibilisera les industriels les plus émetteurs en zone PPA par courrier ou lors de visite en leur rappelant les principes des textes réglementaires. À ce titre, l'Inspection informera sur les potentielles aides financières qui peuvent être demandées dans le cas où les investissements se font avant l'obligation réglementaire (renouvellement des installations, mise en place de dispositifs épuratoires renforcés,...). Cette information orientera vers les partenaires spécialisés dans l'accompagnement de l'investissement industriel. L'inspection pourra alors faire le relais vers les structures d'accompagnement adéquates (État ou Région Grand Est).

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Sensibilisation avant la prescription de mesures réglementaires de réduction des rejets atmosphériques

Responsable du portage de l'action :

- **DREAL Grand-Est**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DIRECCTE
- Région Grand-Est
- ADEME
- BPI

Calendrier prévisionnel :

- 2018/2019 puis au gré des sujets abordés en inspection à la suite de l'envoi du courrier.

Moyens à mobiliser :

- Des moyens humains, techniques et financiers classiques notamment prêts verts, prêt éco-énergie, fond régionaux, fond européen,... pourront être mobilisés suivant le projet d'investissement de l'industriel.
- Mobilisation des services concernés.



26 – Renforcer le contrôle des sites industriels les plus émetteurs de la zone PPA



Description de l'action :

L'inspection des installations classées pour l'environnement propose de renforcer ses mesures régaliennes de deux manières différentes sur les zones PPA :

- par des contrôles circonstanciels : en cas de pic de pollution atmosphérique, le Préfet a imposé aux industriels les plus contributeurs de mettre en œuvre des mesures de réduction temporaires des émissions atmosphériques. Les services de la DREAL, le SPRA et les Unités Départementales, mèneront une action dite « coup de poing » lors des pics de pollution particulièrement longs (niveau 3), afin de vérifier les prescriptions indiquées dans les arrêtés préfectoraux (AP) des industriels en zone PPA.
- par des contrôles inopinés : le Préfet a imposé aux industriels des valeurs limites d'émissions (VLE) de polluants, indiquées dans les AP. Ces rejets sont contrôlés par les industriels mensuellement, trimestriellement ou annuellement via des laboratoires indépendants (auto-surveillances). Ces données sont transmises à l'inspection. Afin de vérifier ces résultats, l'inspection choisit de contrôler de façon inopinée 120 sites par an sur la thématique de l'air en mandatant des laboratoires de contrôles différents de ceux qui réalisent les contrôles habituellement. Une attention particulière sera portée dans le choix des industriels en ciblant en priorité les industriels situés en zone PPA.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

L'inspection cible en priorité les établissements les plus émetteurs en zone PPA que ce soit pour du contrôle circonstanciel ou inopiné. Les chaufferies urbaines font l'objet d'un suivi approfondi.

Responsable du portage de l'action :

- DREAL Grand-Est

Calendrier prévisionnel :

- Contrôles circonstanciels durant les pics de pollution (niveau 3)
- Contrôles inopinés : décision au premier trimestre, réalisation au second semestre

Moyens à mobiliser :

- Les moyens mobilisés sont essentiellement humains pour ce qui est du contrôle.



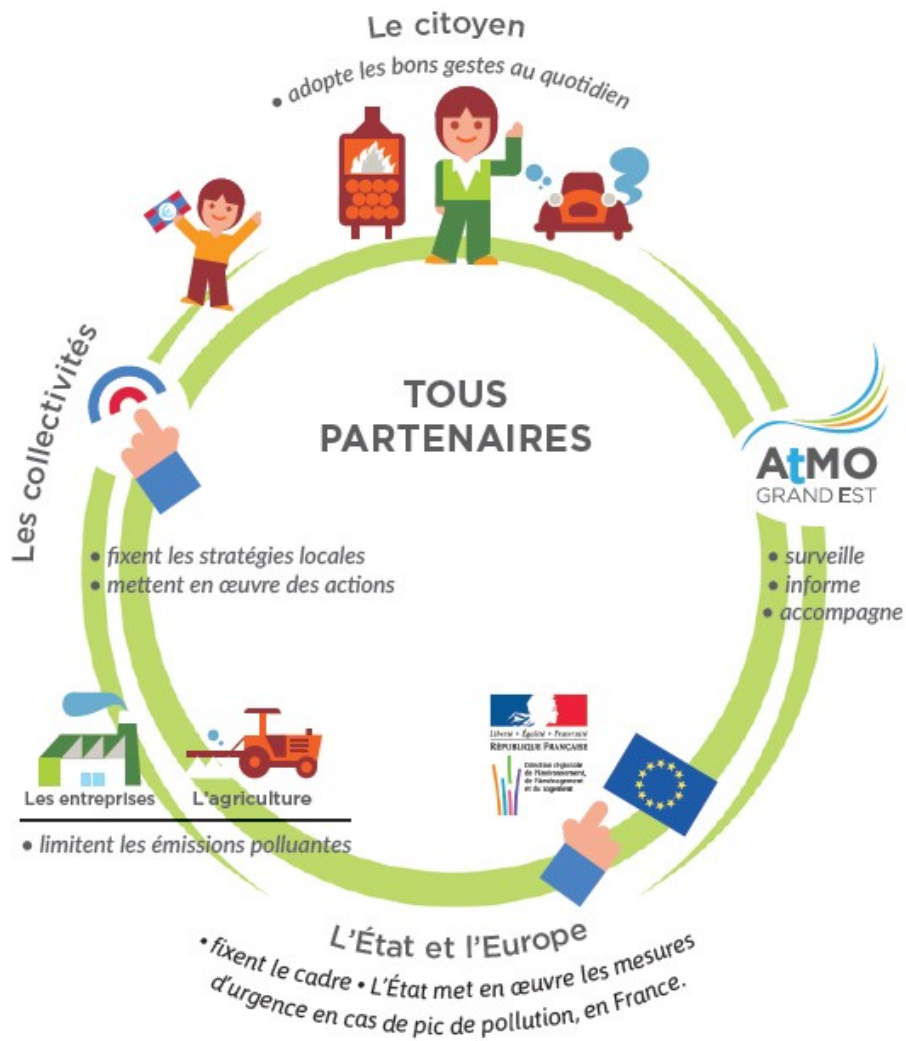
Liste indicative de sujets à travailler d'ici la feuille de route définitive :

Les actions suivantes ont émergé lors de l'élaboration de la feuille de route. Leur avancement sera étudié dans le cadre du suivi de la feuille de route :

- Rénovation de la gare de Reims Centre et création d'abri vélo (Portée par la SNCF et la Région Grand Est)
- Journée d'action sur les lités du type : « Fête de l'autoroute » ou « Journée sans voiture »
- Challenges autour des options de report modal du type « 1 mois sans ma voiture », « Au boulot à vélo »
- Développement de l'offre d'autopartage sur l'agglomération rémoise



« Il appartient donc à chacun de prendre sa place dans le cercle vertueux... »



Sources : Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire- Agence Citizen Press- Illustrations Tino

